



Dernières Nouvelles

Bulletin trimestriel à l'intention des gens des Premières nations et des Inuit



Photo : Tessa Macintosh

Le Canada que l'on veut

- Venir en aide aux **familles** et aux **enfants**. Le gouvernement prévoit investir dans des programmes de développement de la petite enfance et étendre l'application du Programme d'aide préscolaire offert aux Autochtones. Il procurera aux collectivités les outils nécessaires pour combattre le syndrome de l'alcoolisme foetal et ses effets.
- Aider les enfants à exceller davantage à l'**école**. Le gouvernement collaborera avec le Groupe de travail national sur l'éducation et prendra des mesures immédiates pour aider les enfants des Premières nations ayant des besoins d'apprentissage particuliers.
- Faire la promotion de l'**entrepreneuriat** et de la **création d'emplois**. Le gouvernement accroîtra l'aide apportée à Entreprise autochtone Canada et ciblera ses programmes de formation pour aider les Autochtones à participer aux activités d'exploitation des ressources naturelles menées partout au Canada.
- Briser le cycle vicieux de la pauvreté chez les Autochtones vivant en **milieu urbain**.
- Promouvoir les **principes démocratiques** et améliorer la qualité de l'administration publique dans les collectivités des Premières nations. À cette fin, le gouvernement a déposé de nouveau le projet de loi sur la gouvernance des Premières nations.
- Accroître l'utilisation d'approches communautaires en matière de **justice** pour aider les jeunes autochtones et les Autochtones vivant dans le Nord.
- Protéger et enrichir les **langues** et les **cultures** autochtones.

Vous pouvez consulter le discours du Trône à l'adresse www.sft-ddt.gc.ca ou en commander un exemplaire en composant sans frais le **1 800 Ô Canada (1 800 622-6232)**.

Le 30 septembre, le gouvernement du Canada annonçait que, pour créer le Canada auquel nous aspirons, nous devons améliorer la qualité de vie des Autochtones. Il s'agit là d'une étape qu'il faut franchir si l'on veut s'offrir un avenir prospère.

Ainsi, dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à venir en aide aux Autochtones :

- Améliorer la **santé** et la prestation des services de santé. À cette fin, on mettra en place une stratégie de promotion de la santé et de prévention des maladies chez les Premières nations.

BIENTÔT DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

UN GUIDE SUR LES PROGRAMMES, LES SERVICES ET LES RENSEIGNEMENTS FÉDÉRAUX À L'INTENTION DES GENS DES PREMIÈRES NATIONS

Le guide sur les programmes, les services et les renseignements fédéraux à l'intention des gens des Premières nations vous indiquera de quelle façon vous pouvez obtenir de l'information sur une foule de programmes et de services gouvernementaux se rapportant notamment à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle. Vous le recevrez par la poste au début de la nouvelle année.

PRÉSERVER LA FORÊT

Voilà maintenant quatre ans que Catherine Johnson a vu pour la première fois à quoi ressemblait une coupe à blanc.

« Le terrain était complètement détruit », explique la nouvelle directrice du développement économique de la Première nation de Gesgapegiag en se rappelant le jour où elle a survolé le territoire de Baldwin en Haute-Gaspésie, au Québec, refuge de 1 500 Micmacs de la Première nation de Gesgapegiag.

« Je n'en croyais pas mes yeux. J'avais envie de pleurer. Je me demandais comment une telle chose pouvait arriver », poursuit-elle.

M^{me} Johnson s'est alors juré de veiller à ce que sa collectivité, le gouvernement et les entreprises forestières puissent exploiter une forêt en santé. Elle savait que son peuple, tout comme les grandes sociétés forestières qui possédaient des contrats de coupe, pouvait tirer avantage des terres en tenant compte de l'environnement. Elle savait aussi que l'exploitation forestière était la réponse aux besoins, plus pressants, d'offrir de la formation et un emploi aux membres de sa collectivité.

Les efforts que M^{me} Johnson a mis pour permettre aux gens de Gesgapegiag de participer à l'industrie forestière locale ont porté leurs fruits. De fait, la formation qu'a reçue la population a été à l'origine du succès économique de la Première nation. Les entreprises forestières locales ont mis au point des programmes de formation en plus de créer 15 emplois dans un

domaine où seulement trois personnes trouvaient du travail par le passé. Une dizaine de personnes, dont la moitié sont des femmes, suivent actuellement une formation. Aujourd'hui, les gens de la collectivité ont bon espoir de travailler dans l'industrie forestière.

Pour aider la collectivité, Affaires indiennes et du Nord Canada a versé à la Première nation près de 600 000 \$, somme qui a servi à acheter une abatteuse de marque Menzi Muck. Cette machine permet à la Première nation de récolter des arbres sans endommager le sol, et ce, même si le terrain est abrupt.

Grâce à l'exploitation forestière, il est possible d'organiser des activités écologiques. En effet, de nombreux jeunes ont passé l'été à faire un inventaire de la faune, à nettoyer les abords d'une rivière et à construire un centre d'accueil touristique. Certains d'entre eux songent maintenant à orienter leur carrière vers l'écotourisme dans le but de partager la beauté de leur territoire.



DE NOUVELLES ENTREPRISES

Le Canada compte aujourd'hui plus de 25 000 entreprises autochtones, dont 863 ont vu le jour en 2001. Le gouvernement du Canada propose plusieurs programmes pour appuyer les mesures qui sont menées au sein des collectivités autochtones et qui ont pour objectifs de lancer des entreprises, de créer des

emplois, de former des partenariats ou d'attirer des investisseurs du secteur privé.

Pour consulter une liste complète des programmes offerts aux Autochtones et pour obtenir d'autres renseignements, consultez le *Guide des programmes de développement économique* d'Affaires indiennes et du Nord Canada, à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/ps/ecd/edp_f.html.

UN NOUVEAU FONDS DE CAPITAL-RISQUE

Les petites entreprises prospères comme les épiceries ou les pourvoiries jouent un rôle important dans l'économie de nombreuses collectivités autochtones. L'arrivée d'un nouveau fonds de capital-risque permettra de répondre aux besoins des gens d'affaires autochtones en leur offrant la possibilité de donner de l'expansion à leur petite entreprise familiale.

La Société de capital de risque autochtone du Québec (SOCARIAQ) est le premier fonds du genre à être créé au Canada. Les cinq partenaires fondateurs, au nombre desquels on trouve les gouvernements fédéral et provincial, ont investi au départ la somme de six millions de dollars.

Le fonds peut servir à financer l'achat de parts dans une entreprise existante ou à accorder des prêts sous différentes formes, particulièrement au cours des premières années d'existence d'une entreprise, période où l'argent se fait généralement rare.

L'objectif du fonds est d'édifier des collectivités autochtones autonomes. C'est pourquoi la SOCARIAQ aidera les gens

d'affaires autochtones à lancer des entreprises plus importantes ou à créer des entreprises dérivées.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la SOCARIAQ, veuillez communiquer avec Pierre Pinsonneault en composant le (418) 843-7070, en lui faisant parvenir un message électronique à adm@socariaq.ca ou encore en visitant le site Web de la Société à l'adresse www.socariaq.ca.

Des sites Web qui pourraient vous intéresser

Portail des Autochtones au Canada
www.autochtonesauCanada.gc.ca

Entreprise autochtone Canada (Industrie Canada)
www.abc-eac.ic.gc.ca

Programmes à l'intention des entreprises autochtones (Banque de développement du Canada)
1 800 INFO BDC ou www.bdc.ca

Bulletin *Bâtisseurs de l'économie autochtone et du Nord*
www.ainc-inac.gc.ca/nr/nwltr/index_f.html

DES PROGRÈS ENCOURAGEANTS POUR LES PREMIÈRES NATIONS DANS L'ATLANTIQUE

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ses partenaires provinciaux et fédéraux font de véritables progrès en ce qui a trait à l'épanouissement des collectivités des Premières nations dans l'Atlantique.

Dans le cadre de l'Initiative conjointe de développement économique, on a cerné et appuyé des dizaines de mesures pour aider à la croissance économique des collectivités autochtones au Nouveau-Brunswick. L'Initiative conjointe regroupe les gouvernements fédéral, provincial et autochtones ainsi que des organismes et des particuliers autochtones. Créé il y a sept ans, le processus auquel participent ces trois parties est devenu un modèle de coopération et de collaboration.

On peut en dire autant du travail accompli par le sous-comité sur le développement économique formé dans le cadre du forum tripartite de la Nouvelle-Écosse. Tout comme l'Initiative conjointe, le sous-comité est le résultat d'un partenariat formé des collectivités des Premières nations et des gouvernements fédéral et provincial. Il travaille à repérer et à appuyer les activités visant à stimuler la croissance là où elle est le plus nécessaire, c'est-à-dire dans les collectivités où les gens vivent, travaillent et préparent leur avenir.

Conformément à l'Entente Canada/Nouveau-Brunswick sur le développement économique régional, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique encourage les gens des Premières nations à participer à l'exploitation des ressources naturelles et à l'aquaculture, à lancer des entreprises et à acquérir des compétences en gestion des affaires.

D'un bout à l'autre de l'Atlantique, on a récemment mené des activités commerciales axées, entre autres, sur le tourisme, comme le centre culturel et patrimonial de Wagmatcook et l'île Chapel. À cela s'ajoute le Réseau des services aux entreprises autochtones, grâce auquel les entreprises privées des Premières nations peuvent obtenir des renseignements personnalisés.

Sur la photo : Andrew Walmsley



Enfin, appuyée par le Programme connexion jeunesse, l'Agence offre une aide financière servant à la réalisation de projets lancés par des jeunes autochtones partout dans l'Atlantique. Administré par les Sociétés communautaires de développement des entreprises de la province, ce programme est en grande partie financé par l'Agence.

Toutes ces activités sont, aux yeux du gouvernement fédéral, jugées prioritaires pour le développement économique de l'Atlantique. Elles respectent le mandat de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui consiste à aider les gens de la région à planifier eux-mêmes les étapes menant à la prospérité économique. De plus, de telles activités permettent d'atteindre certains objectifs : créer des emplois permanents de qualité et accroître les revenus gagnés.

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'Agence, visitez le site Web de l'organisme à l'adresse www.acoa.ca.

CONTINUEZ DE NOUS ÉCRIRE

Nous vous remercions des commentaires que vous nous envoyez. Bon nombre d'entre vous ont demandé de l'information sur le développement économique, et nous vous avons écoutés, comme le montre le présent numéro. Nous tenons à remercier particulièrement la Nunavut Youth Consulting pour les renseignements qu'elle nous a fournis au sujet de son travail auprès de la collectivité. Pour en savoir davantage sur cet organisme, visitez l'adresse www.nunavutyouth.com.

Nous aimerions aussi remercier Noah Matt d'Akulivik, au Québec. Comme Jordin Tootoo, le joueur de hockey inuit en vedette dans le dernier numéro, Monsieur Matt a fait partie de la Ligue nationale de hockey dans les années 1980, ce qui fait probablement de lui le premier Inuit à jouer dans la Ligue.

N'oubliez pas de remplir la carte-réponse. Vos idées nous aideront à préparer les prochains numéros du bulletin *Dernières Nouvelles*.

Nous aimerions recevoir vos commentaires et suggestions.

Nom : _____

Adresse : _____

Avez-vous trouvé que le présent numéro renfermait beaucoup d'information? oui non

Quels autres sujets importants devraient, d'après vous, être traités dans les prochains numéros?

Commentaires : _____

J'aimerais recevoir de l'information du gouvernement du Canada à l'adresse électronique suivante : _____

J'aimerais que vous fassiez parvenir le bulletin *Dernières Nouvelles* à un ami ou une amie à l'adresse suivante : _____

Je vous autorise à m'envoyer d'autres mises à jour venant du gouvernement du Canada.

J'aimerais qu'on me tienne informé des activités du gouvernement du Canada par l'un ou

la télévision communautaire

le courrier postal

le bureau de la Première nation

la radio communautaire

Internet

le journal communautaire

le centre d'amitié

ANCIEN COMBATTANT D'UNE PREMIÈRE NATION : ÊTES-VOUS ADMISSIBLE?

Si vous ou un membre de votre famille avez combattu dans l'armée canadienne au cours de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale ou de la Guerre de Corée, vous êtes peut-être admissible à une indemnisation gouvernementale pouvant atteindre 20 000 \$.



Sur la photo : Chuck et Bertha Williams

Les épouses ou les conjoints de fait qui survivent à un ancien combattant sont également admissibles aux avantages des anciens combattants des Premières nations. Les héritiers peuvent aussi présenter une demande à condition que l'ancien combattant ou encore son épouse ou sa conjointe de fait lui ayant survécu soient décédés après le 1^{er} février 2000.

Vous avez jusqu'au **15 février 2003** pour soumettre votre demande. Pour obtenir plus de renseignements sur les critères d'admissibilité ou pour recevoir un formulaire de demande, téléphonez sans frais au **1 800 818-3286** (les personnes malentendantes sont invitées à composer le **1 800 465-7735**) ou écrivez à :

Anciens combattants Canada
Indemnisation des anciens combattants des Premières nations
Case postale 7700
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 8M9
www.vac-acc.gc.ca

LE PROJET DE LOI SUR LA GOUVERNANCE DES PREMIÈRES NATIONS

Le projet de loi sur la gouvernance des Premières nations donnera aux gens des Premières nations les pouvoirs nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de leurs collectivités.

Étant actuellement à l'étude au Parlement, le projet de loi tient compte de l'opinion de milliers de personnes des Premières nations qui ont pris part à son élaboration. Il n'est pas trop tard pour participer.

Un des moyens qui s'offrent à vous est d'organiser une séance d'information au sein de votre collectivité. Pour obtenir des renseignements à ce sujet, visitez le site Web consacré à la gouvernance des Premières nations à l'adresse www.gpn-fng.gc.ca ou composez le **1 800 550-1540**.

Vous pouvez aussi présenter vos observations au comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi cet automne. Le comité accepte les observations écrites et organise des audiences publiques sur le projet de loi. Voici de quelle façon vous pouvez communiquer avec le comité :

Greffier
Comité permanent des affaires autochtones,
du développement du Grand Nord et des ressources naturelles
Édifice Wellington, bureau 632
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Téléphone : (613) 996-1173
Télécopieur : (613) 996-1962
Courriel : aanr@parl.gc.ca

Pour obtenir les plus récents renseignements au sujet de la mesure sur la gouvernance des Premières nations ou pour avoir accès à des sites Web qui y sont liés, veuillez vous reporter à l'adresse www.gpn-fng.gc.ca ou composer le **1 800 550 1540**.

VOTRE OPINION EST IMPORTANTE POUR NOUS!

Remplissez la carte-réponse, détachez-la et postez-la (les frais de poste sont déjà payés) ou communiquez avec le Service des renseignements généraux d'AINC en composant le **(819) 997-0380**. Vous pouvez également nous faire parvenir un message soit par télécopieur au **(819) 953-2305**, soit par courriel à l'adresse DernieresNouvelles@inac.gc.ca.

Pour plus d'information sur les programmes et les services du gouvernement du Canada, n'hésitez pas à communiquer avec nous.
Téléphone sans frais : **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)**

Téléscripteur/ATME : **1 800 465-7735**

Site Web : www.canada.gc.ca

Le bulletin *Dernières Nouvelles* est également offert sous forme électronique à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/index_f.html.

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada
QS-6172-010-FF-A1
N° de catalogue R2-209/2002-3F-IN
ISBN 0-662-88106-0

This publication is also available in English under the title *Update*



1000009929-K1A0H4-BR01

DERNIÈRES NOUVELLES
À L'ATTENTION DU RÉDACTEUR EN CHEF
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA
10 RUE WELLINGTON
HULL QC K1A 9Z9